

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2024

N° 2024_15

Nomenclature acte : 9.1

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 10
Représentés : 1

Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt-deux mars deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente.

Présents : A. BULLET, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET)

Absents excusés : P. KATHOLA, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9,

Considérant la nécessité pour les services du CCAS d'être informés des différentes problématiques liées au logement sur le territoire communal,

Considérant le vœu présenté par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration,

Sur proposition de la Vice-Présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le vœu ci-après reproduit :

« Les membres du Conseil d'Administration du CCAS souhaitent qu'un représentant du CCAS soit systématiquement invité à la Conférence des Bailleurs ainsi qu'aux diverses commissions du même ordre afin de répondre aux besoins des Fontenaisiens. »

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le 05 AVR. 2024



POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASTEL
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le 05/04/2024
Publication/Affichage le 05/04/2024

Le Président du CCAS